



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

- 2 DEC. 2015

ID : 056-215601626-20151202-DB20151104B1S-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 25 novembre 2015

**LORIENT AGGLOMERATION : AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALD, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

**Absente excusée :**

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

Présents : 30  
Pouvoirs : 02  
Excusée : 01

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**LORIENT AGGLOMERATION : AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION**

Rapporteur : Teaki DUPONT

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération a transmis aux maires en date du 30 octobre 2015 une série de documents valant projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté d'Agglomération et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs. Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite du projet de territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques.

Le schéma proposé comprend, après un diagnostic, plusieurs axes de travail déclinés en fiches actions :

- Optimiser les modalités actuelles de la mutualisation
- Organiser de nouveaux services communs ou de nouvelles prestations
- Développer l'acquisition et le partage de matériel, services et fournitures,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L.5211-39-1 ;

Vu la saisine du président de Lorient agglomération en date du 30 octobre 2015 ;

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal du 25 novembre 2015 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le schéma de mutualisation

*Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions (Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL) du groupe de l'opposition.*

Le registre dûment signé.  
Cet extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
Maire